

Campus où le programme est proposé : CSH

OBJECTIFS

Le Doctorat en cinéma forme des chercheurs capables de contribuer de manière significative et originale à l'avancement des études filmiques et des connaissances sur les arts du spectacle.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Une copie des diplômes et des relevés de notes (licence et master dans la discipline concernée)
- Une proposition de thèse (15-20 pages)
- Une copie du mémoire de master
- Une lettre de motivation

La proposition est soumise à trois enseignants-chercheurs pour évaluation. Si la proposition est retenue par un directeur de thèse potentiel, la proposition est soumise à l'École doctorale « Sciences de l'homme et de la société » (EDSHS).

EXIGENCES DU PROGRAMME

UE obligatoires (180 crédits)

Avant-projet de thèse (18 Cr.). Approche philosophique du cinéma et du théâtre (3 Cr.). Théories du cinéma (3 Cr.). Autres activités (3 Cr.). Doctoriales (3 Cr.). Projet principal de thèse (30 Cr.). Thèse de doctorat en cinéma 1 (30 Cr.). Thèse de doctorat en cinéma 2 (30 Cr.). Thèse de doctorat en cinéma 3 (30 Cr.). Thèse de doctorat en cinéma 4 (30 Cr.).